



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1139

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre et de mise à disposition de locaux signée le 12 février 2014 entre la Ville de Lyon et l'Association Les Grands Concerts relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2e – EI 02112

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1139 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIGNEE LE 12 FEVRIER 2014 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LES GRANDS CONCERTS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LA CHAPELLE DE LA TRINITE SISE 29 RUE DE LA BOURSE A LYON 2E – EI 02112 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Chapelle de la Trinité, sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2^e, est une propriété de la Métropole. Elle est mise à disposition de la Ville de Lyon dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire signée le 29 août 2013. Le terme de cette convention fixé au 30 juin 2015 a été prorogé jusqu'au 30 juin 2016 par un avenant.

La Chapelle de la Trinité, située dans l'enceinte du lycée Ampère dans le 2^e arrondissement, a été édifiée entre 1617 et 1622. Classée au titre des monuments historiques en 1939, elle a été restaurée dans les années 1990 sous la conduite des architectes en Chefs de Monuments Historiques et grâce à un partenariat entre l'Etat et la Ville de Lyon, elle est aujourd'hui un des joyaux du patrimoine lyonnais.

La Chapelle a été le théâtre de l'histoire de Lyon. Les Arts y ont leurs lettres de noblesse et dès l'origine, la musique fut un art majeur pratiqué dans ce lieu par les plus illustres compositeurs. Il était donc légitime que ce temple de la musique baroque redevienne le cœur d'une riche programmation musicale.

C'est pourquoi, la Ville de Lyon a accepté, en 1999, de confier la mise en valeur artistique de la Chapelle à l'Association Les Grands Concerts (dont le siège se situe 5 place Saint Jean à Lyon 5^e).

L'Association a pour objectifs la promotion et la diffusion de la musique instrumentale et lyrique. Elle a en charge la coordination de la programmation artistique orientée vers le baroque et la gestion des lieux.

L'activité de l'association se concentre autour :

- du Festival de musique baroque de Lyon à la chapelle ;
- d'une saison de musique de chambre en collaboration avec la Société de Musique de Chambre de Lyon.

L'Association perçoit une subvention annuelle inscrite au budget primitif (100 000 € sur l'exercice 2015) dédiée au fonctionnement de la Chapelle, ainsi qu'à l'organisation du Festival de Musique Baroque de Lyon.

La convention cadre et de mise à disposition de locaux, signée le 12 février 2014 arrive à échéance le 30 juin prochain.

Devant l'intérêt du travail de cette association et pour lui permettre de poursuivre sa mission, la Ville de Lyon accepte de prolonger la convention par un avenant n° 1 à la convention du 12 février 2014. Le nouveau terme est donc fixé au 30 juin 2016.

Pour votre information, il est précisé que la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité est consentie à titre gratuit et prend à sa charge les dépenses de fluides dans la limite d'un forfait correspondant à la moyenne des consommations des trois derniers exercices (pour 2014, ce forfait représente 15 436 euros). La valeur locative annuelle est estimée à 35 168,38 euros.

Vu la convention cadre et de mise à disposition du 12 février 2014 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 5^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- L'avenant à la convention cadre et de mise à disposition de locaux susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'Association les Grands Concerts est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN